

Communiqué

L'Ordre des pharmaciens suggère l'interdiction des cigarettes sans tabac

Interrogé sur le « *statut* » des cigarettes sans tabac (NTB), l'Ordre national des pharmaciens, après lecture du Code de la santé publique, constate que ce produit, dans cette présentation, ne correspond à aucune forme galénique pharmaceutique même si d'aucuns ont fait valoir qu'il contient des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée.

Il n'est ni « *médicament par présentation* » ni « *médicament par fonction* », ce qui impliquerait une autorisation de mise sur le marché (AMM) délivrée par les pouvoirs publics après étude d'un dossier scientifique par l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé.

Prenant acte, d'une part, que ces cigarettes apportent, lors de leur consommation, du monoxyde de carbone et des goudrons et qu'elles sont potentiellement cancérigènes et, d'autre part, des avis des experts pharmacologues qui considèrent que leur action en tant qu'adjuvant des cures de désintoxication tabagique est contestée, l'Ordre national des pharmaciens estime que leur vente devrait être purement et simplement interdite.

Paris, le 25 août 2004